

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 12 février 2021

Compte rendu

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et procède à l'appel des présents.  
Les conseillers sont invités à désigner le secrétaire de séance et son auxiliaire.  
Monsieur le Maire présente l'ordre du jour suivant au conseil :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente,

2- Communauté de communes :

Distribution commune du magazine communal et communautaire  
Conseil communautaire

3 - Finances

Investissements avant vote du budget.

Demande de subvention DETR DSIL 2021

Demande de subvention amende de Police, Rue Clément Maudet

4 - Lien social

Présentation du dispositif ne reste pas dans l'ombre

Présentation du dispositif Sarthe Complémentaire Santé

5 - Voirie

Convention Axione Installation d'équipements pour la fibre

6 Environnement

Nomination d'un délégué pour le comité de pilotage Natura 2000 « Vallée du Narais, forêt de Bercé, Ruisseau de Dinan »

Terrain rue des Tilleuls pour réalisation de la zone humide

6 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions,

Finances,

Communication

Environnement,

Voirie, travaux, bâtiments,

Culture et éducation,

Festivités et lien social

7 - Informations et questions diverses.

## Séance du 12 février 2021

Le douze février deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : mesdames et messieurs, Karine ANDROUIN, Sophie BASLY Estelle BONNET Alain BRIONNE, Cécile CHAUVEAU, Jean Mark FAFIN, Alexandre GODIN, Isabelle GUILLOT Hélène HERGOUALC'H, Laurent HUREAU, Geneviève JESTIN Géraldine LALANNE, Yves NIVAUULT, Stéphanie PHILIPPE, Nicolas PLED, Didier REY (arrivée à 20h05), Laurent TAUPIN, Nordine VALLAS Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient excusées : M Rudy JOANICO (pouvoir à M Yves NIVAUULT,

Etaient absents :

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Mme Karine ANDROUIN, il lui est adjoint un auxiliaire, monsieur Anthony BOLIVAL, secrétaire de Mairie

#### 1 – Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2021

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2021. M Vallas Nordine ne souhaite pas signer ce compte rendu ni le registre des délibérations prise lors du conseil du 15/01/2021

#### 2– Communauté de communes

##### 2a- Distribution commune du magazine communal et communautaire

En vue d'une mutualisation du procédé de distribution des magazines d'information de la Communauté de communes et de la Commune de Saint Mars d'Outillé, un agent employé par la Commune est susceptible de procéder à la distribution simultanée des 2 magazines sur le territoire communal.

L'assemblée est invitée à autoriser le principe d'une prise en charge par moitié des frais de cette distribution pour un maximum de 4 distributions par an. Le remboursement sera opéré après validation conjointe du Maire et du Président des coûts de cette prestation, composés du montant brut du salaire de l'agent augmenté des frais de déplacement octroyés dans le cadre de cette mission.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette mutualisation et charge monsieur le Maire de l'exécution la présente délibération

##### 2b- Conseil communautaire du Conseil du 19 janvier 2021

Présentation de la Charte forestière

Débat relatif à l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes

Développement économique : renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Initiative Sarthe

Débat relatif à la création d'un conseil de développement

Environnement: contrat de recyclage des journaux, magazines et prospectus provenant des collectes sélectives des ménages

Ecole de musique : déductions tarifaires pour les mois de novembre et décembre 2020

Finances: décision modificative n°1 au budget annexe de la ZAC de la Chenardière 3ème tranche

Personnel :

a- Création de postes

b- Modifications de temps de travail

c- Modification du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions et des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

d- Attribution de la prime de responsabilité à l'emploi de direction générale des services Informations

### 3 - Finances

#### 3a Investissements avant vote du budget.

En complément de la délibération prise le 15 janvier 2021 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant 71 250 € (inférieur au plafond autorisé de 347 273 €)

Il convient d'ouvrir la ligne budgétaire 2183, matériel informatique (achat d'un ordinateur portable et d'un téléphone), pour un montant de 500€ et la ligne 21318 autres bâtiments publics pour un montant de 3000€ (Aménagement du presbytère)

Soit un total cumulé de 74750 € (inférieur au plafond autorisé de 347 273 €)

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

#### 3b Demande de subvention DETR DSIL 2021

Dans le cadre des demandes des subventions le conseil municipal est invité à se positionner sur l'ordre des priorités pour les demandes de subventions 2021 auprès de l'état ;

Les projets sont les suivants

Aménagement de la rue de la Grand Maison

Rénovation énergétique des bâtiments scolaires

Projet Mouv'n Go

#### Priorité N 1 Aménagement de la rue de la Grand Maison

**COUT ESTIMATIF DE L'OPERATION ET POSTES DE DEPENSES PREVUS (montant HT) : € HT, dont**

Nature de la dépense	Désignation	Montant HT
	Enfouissement des réseaux	32 100€
	Travaux	234 917 €
	Etudes préparatoires	1 250€
	Honoraires	6 365€
<b>TOTAL HT</b>		<b>274 632 € HT</b>

Origine détaillée et exhaustive des financements	Assiette éligible (HT)	Taux	Montant de subvention demandé
Dotation Etat	274 632€	40%	109 852 €
Commune	274 632€	60%	164 780 €
<b>TOTAL (HT)</b>			<b>274 632 €</b>

**Priorité N 2 Rénovation énergétique des bâtiments scolaires**

**COUT ESTIMATIF DE L'OPERATION ET POSTES DE DEPENSES PREVUS (montant HT) : € HT, dont**

Nature de la dépense	Désignation	Montant HT
	Audit énergétique	400 €
	Travaux	200 000€
<b>TOTAL HT</b>		<b>200 400 €</b>

Origine détaillée et exhaustive des financements	Assiette éligible (HT)	Taux	Montant de subvention demandé
Dotation Etat	200 400 €	40%	80 160€
Commune	200 400€	60%	120 240€
<b>TOTAL (HT)</b>			<b>200 400€</b>

**Priorité N 3 Projet Mouv'n Go**

**COUT ESTIMATIF DE L'OPERATION ET POSTES DE DEPENSES PREVUS (montant HT) : 50281 € HT, dont**

Nature de la dépense	Désignation	Montant HT	Montant éligible
	Projet station 2 véhicules	50 281 €	50 281 €
	Aménagement du parking	32 857.05 €	5 671 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>50 045€ HT</b>	<b>56852 €</b>

Origine détaillée et exhaustive des financements	Assiette éligible (HT)	Taux	Montant de subvention demandé
Dotation Etat	56 852€	80%	45 481€
Commune	56 852€ €	20%	11 371 €
<b>TOTAL (HT)</b>			<b>56852 €</b>

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la proposition de monsieur la Maire énoncée ci-dessus,
- demande que monsieur le Maire dépose les dossiers de demande de subventions,
- charge monsieur le Maire de l'exécution la présente délibération et des démarches administratives.

### 3c Demande de subvention amende de Police, Rue Clément Maudet

L'aménagement est prévu rue Clément Maudet, à proximité du lotissement du clos du Petit Pré. Cette route présente un trafic automobile important avec 47% des automobilistes en excès de vitesses (données issues du radar pédagogique de septembre 2019).

L'aménagement consistera en la pose d'un cousin Berlinoise, pour un coût de 1800€ TTC soit 1500 HT

Nature de la dépense	Désignation	Montant HT
	Acquisition	1 500€
<b>TOTAL HT</b>		<b>1 500 €</b>

Origine détaillée et exhaustive des financements	Assiette éligible (HT)	Taux	Montant de subvention demandé
Amende de police Conseil départemental	1 500 €	30%	450€
Commune	1 500€	70%	1050€
<b>TOTAL (HT)</b>			<b>1 500€</b>

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la proposition de monsieur le Maire énoncée ci-dessus,
- demande que monsieur le Maire dépose les dossiers de demande de subventions,
- charge monsieur le Maire de l'exécution la présente délibération et des démarches administratives.

#### 4 – Lien social

4a- Présentation du dispositif ne reste pas dans l'ombre

4b- Présentation du dispositif Sarthe Complémentaire Santé

#### 5 – Voirie

### CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX, DE DROITS D'USAGE ET DE DROIT DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

ENTRE la Mairie de Saint Mars d'Outille et La société Sartel

L'occupant a pour mission d'établir et d'exploiter un Réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'à l'abonné sur la zone d'initiative publique du Département de la Sarthe dans le cadre d'une convention de délégation de service public (« la Convention de délégation de service public ») conclue avec le Syndicat Mixte Ouvert Sarthe Numérique (ci-après « Le Délégué ») le 09/01/2019 conclue pour une durée 30 ans.

Dans ce cadre, l'occupant doit notamment procéder à l'installation, à l'exploitation et/ou à la maintenance d'équipements ou de câbles de communications électroniques en fibre optique, ci-après dénommé « Équipements ». Afin d'établir et/ou d'exploiter le réseau de communications électroniques à très haut débit, L'occupant s'est rapproché du Propriétaire afin d'obtenir l'autorisation d'implanter et/ou d'entretenir des Équipements sur sa propriété. Ceci exposé, les Parties ont conclu la présente convention dont les annexes font partie intégrante.

Cet équipement sera installé route de Teloché, au niveau de l'entrée du parking

L'équipement situé sur le parking Victor Hugo ne nécessite pas de convention car installé sur le domaine public de la commune

Le conseil municipal à l'unanimité se positionne sur cette convention et charge monsieur le Maire de l'exécution de la présente convention et des démarches administratives

## 6 Environnement

6 a- Nomination d'un délégué pour le comité de pilotage Natura 2000 « Vallée du Narais, forêt de Bercé, Ruisseau de Dinan »

M Rey, à l'unanimité est nommé représentant de la commune au comité de pilotage Natura 2000 « Vallée du Narais, forêt de Bercé, Ruisseau de Dinan »

6b – Acquisition d'un terrain rue des Tilleuls pour réalisation de la zone humide

Par 12 voix pour, 5 abstentions et 2 voix contre le conseil municipal valide un prix d'achat d'une partie des parcelles YD 9, YD 13 et YD15 a et b pour un montant de 3300€ l'hectare et ce pour une surface maximum de 3.5 hectares et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives liées.

7 – Compte rendu et propositions de délibérations des commissions,

Finances,

Prochaine commission finances le lundi 15 février 2021 à 18h15

Communication

Prochaine réunion de la commission communication le jeudi 18 mars à 18h15

Voirie, travaux, bâtiments,

L'aménagement des allées du cimetière se poursuit avec la réalisation de 2 allées complémentaires.

Les travaux d'extension du restaurant scolaire avancent conformément au planning établi. La livraison est prévue pour le mois d'avril.

4 places de parking « arrêt minute de 8h à 20h » supplémentaires seront matérialisées sur le parking de la place des commerces.

Suite à une demande de droit de passage au niveau de la caserne des pompiers, Monsieur le Maire indique que celui-ci ne peut être envisagé sans solution de parking à proximité immédiate du centre de secours pour les pompiers. Monsieur le Maire contactera les pompiers afin d'échanger avec eux de cette demande.

Culture et éducation,

Suite à une première réunion de la commission sur la mise en place de tarifs selon les quotients familiaux pour la cantine, la commission se réunira de nouveau afin de pouvoir faire une proposition au conseil municipal avant l'été.

Une ouverture de classe à l'école maternelle est envisagée pour la rentrée de septembre 2021. M Hureau prendra contact avec la directrice de l'école afin de préparer et d'organiser cette ouverture.

Festivités et lien social

Prochaine réunion de la commission festivités et lien social le mercredi 24 février à 18h.

#### Informations et questions diverses

M Le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier de Mme Ledru représentant le GAEC Ledru sur un mécontentement sur l'organisation de la vitrine des commerçants de Noël.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'organisation d'une journée dépistage le vendredi 19 février. Celle-ci se déroulera dans le local commercial, place des commerces.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 12 mars à 20h avec à l'ordre du jour le vote du budget

La secrétaire de séance  
Mme Cécile CHAUVÉAU

